
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2022

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – REPAS DES SENIORS
Fixation du tarif à appliquer au conjoint ne remplissant pas la condition d'âge

N° 2022-41

Date de transmission en Préfecture : **27 SEP. 2022**

Date de mise en ligne : **27 SEP. 2022**

Date de la convocation du Conseil d'administration : **13 septembre 2022**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Président de séance : **Sébastien FRANCOIS**

Secrétaire de séance : **Michèle EYMARD**

Membres présents à la séance : Sébastien FRANÇOIS – Michèle EYMARD – Jessica DIONISIO – Béatrice VERDIER – Agnès BERAL – Christelle RIVAT – Christiane CONSTANT – Jean VIRET – Christian VIVENS – Marie-Thérèse MAUCOUR

Membres ayant donné pouvoir : Serge BERARD (à Sébastien FRANCOIS) – Noëlle CROUZET (à Marie-Thérèse MAUCOUR) – Jean-Louis CHAPON (à Jean VIRET) – Xavier DÉMONET (à Christiane CONSTANT) – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER (à Christelle RIVAT) – Nathalie BERTOCCHI (à Agnès BERAL)

Membre excusé : Lionel BRUNEL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2022

Le « repas des seniors » est une animation organisée par le CCAS pour permettre aux seniors brignairots, âgés de 75 ans et plus, résidant sur la commune, de partager, entre amis et voisins brignairots, un moment convivial autour d'un repas.

La délibération, en date du 14 septembre 2021, a autorisé les conjoints des bénéficiaires du repas des seniors, n'ayant pas l'âge requis, à participer au repas, sous réserve de place disponible et de régler le tarif du repas à son coût réel facturé, soit 27.00 €.

Considérant l'augmentation des prix des repas appliqués par les prestataires et compte tenu du coût du repas 2022, il est proposé de porter ce tarif de 27 à 28 € à compter de cette année.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration du CCAS de bien vouloir approuver la modification du tarif du repas des seniors, telle que proposée ci-dessus, pour les conjoints n'ayant pas l'âge requis au jour de la manifestation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la modification du tarif du repas des seniors, telle que proposée ci-dessus, pour les conjoints n'ayant pas l'âge requis au jour de la manifestation.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifié conforme,

Serge BERARD

Maire de Brignais

Président du CCAS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2022

Pour copie certifié conforme,
Pour Le Maire
Président du CCAS
Serge BERARD

Sébastien FRANCOIS
Vice-Président du CCAS



Secrétaire de séance,
Michèle EYMARD